

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, Christine GETIN
Présidente de l'association HyperSupers TDAH France

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Agir pour une meilleure connaissance du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) au sein des troubles du neurodéveloppement. Informer et accompagner les familles. Intervenir auprès des institutions publiques et privées pour améliorer la connaissance, la prise en charge, le dépistage, les traitements et la recherche. Favoriser l'inclusion scolaire, sociale ou professionnelle des enfants, des adolescents et des adultes atteints de TDAH.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Présidente : Christine GETIN
Nationalité Française
Sans profession
Née VERGNAUD

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



20 rue Nicolas BOUVIER - Le CHATEAU D'OLONNE
85180 LES SABLES D'OLONNE

Trésorière : **Claudine CASAVECCHIA**
Nationalité : Française
Responsable Administration des Ventes/Relation Client
Née **MAS**
1104 route de Viuz - 74600 QUINTAL

Secrétaire : **Laurence PETIT**
Nationalité : Française
Retraitée Éducation Nationale
Née **LE GALL**
37 route de Fougères - 35510 CESSON-SEVIGNE

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2020			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	2223 adhérents	87 505 €	28%
Subventions publiques	CNAM Région Ile de France	150 000 € 5841 €	48 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons multiples donateurs	33 181 €	11%
	Total mécénat	30 000 €	10%



Financements privés			
Activités économiques de l'association	Formation intervention	1 200 €	0,4%
	Vente de livrets d'information	615 €	0,2%
Autres sources de financements	AMAZON	418 €	0,13%
	Intérêts	459 €	0,15%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020 : 309 220 €			

Ressources pour l'année 2019			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Adhérents de 2019	74 870 €	61%
Subventions publiques	Aucune		



Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Donateurs	33 706 €	27,5%
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Prestation de formation	2 957 €	2,4%
	Ventes de livrets	1 707 €	1,4%
	Inscriptions manifestations	760 €	0,6%
Autres sources de financements	AMAZON	255 €	0,2%
	Intérêts	641 €	0,5%
	Reprises sur provisions	6 230 €	5%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2019 : 122 348 €			
Ressources pour l'année 2018			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Adhérents	66 600 €	48%



Subventions publiques	Région Ile de France	5 000 €	3,6%
	Fond national de formation des bénévoles	1 050 €	0,8%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Donateurs	17 543 €	13%
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Vente de livrets	2 064 €	1,5%
	Interventions de formation	2 265 €	1,6%
	Repas journées scientifiques	1 017 €	0,7%
Autres sources de financements	Amazon	285 €	0,2%
	Repas déplacements facturés	653 €	0,5%
	Reprises sur provisions de projets	38 506 €	28%
	Transfert de charges (Lyon's club 2017)	1 732 €	1,2%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2018 : 137 391 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers



3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
ADHD Europe Droit au savoir Collectif Handicap	Collaboration et adhérent Collaboration et adhérent Collaboration et adhérent	Depuis 2008 (création) Depuis sa création Depuis 2019 Et 2004 pour le comité d'entente



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Dans notre CA siègent une éducatrice spécialisée (travaillant en secteur médico-social) dans les instances de gouvernance de l'association.

Nous disposons d'un comité scientifique dont le rôle est consultatif.

Le conseil d'administration est actuellement composé de 9 personnes donc 11% des instances de gouvernance.





4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à PARIS

Le 25/02/2021

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)

Christine GETIN



HyperSupers TDAH France
4 allée du Brindeau - 75019 PARIS
RNA W952001008
SIRET 448 613 158 00030
Association Reconnue d'Utilité Publique
NOR INTD1906994D
Agréée par le ministère de la santé N2018RN0014

